

Campagne et appel pour l'abrogation de la charia dans les pays arabes

Si des voix s'élèvent en France et en Occident pour contrer la charia, il s'en élève aussi parmi les musulmans dans le monde arabo-islamique. Voici un Appel lancé sur le site des Arabes laïques « le dialogue civilisé ».

CAMPAGNE ET APPEL POUR L'ABROGATION DE LA CHARIA (*)

Pour se venger de la volonté de la population du Sud-Soudan, à majorité chrétienne et païenne, de décider de sa destinée, le président soudanais a menacé de revenir à l'application de la charia. Sous Noumayri et Tourabi, la charia a coûté à la population 7.000 mains et pieds coupés, en dix-huit mois seulement.

Quelques jours avant cette menace, j'étais heureux, comme tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la philosophie humaniste qui a rendu l'homme homme à tout les sens du terme, ce qui est la valeur des valeurs, et qui ont qualifié de crime des crimes la cruauté de l'homme contre l'homme. J'étais heureux d'apprendre la nouvelle de la libération de Sakineh Mohammadia Aschtiani. Mais ma joie n'a pas duré longtemps car très vite j'ai reçu une douche froide en apprenant que les autorités iraniennes avaient démenti cette nouvelle et affirmé que Sakineh, torturée, était toujours soumise au jugement par lapidation. Ce qui veut dire que ses geôliers pouvaient la conduire à n'importe quel moment vers le lieu de sa lapidation où elle serait d'abord enterrée vivante dans un trou jusqu'à la poitrine selon les conditions dictées par la charia. Que le juge intimerait ensuite l'ordre aux tueurs rassemblés de la lapider avec des pierres de taille moyenne de façon qu'elles

ne provoquent pas

la mort avant 40 minutes. Que parmi ses tueurs, il y aurait ses enfants, ceux qui ont plus de 7 ans. C'est par cette méthode sauvage que la République islamique, depuis son apparition, a lapidé environ 2 000 femmes. Cela n'a fait bouger ni les médias ni les intellectuels dans le monde occidental et arabe.

C'est ce châtiment sadique et qui devient un jeu comme tous les autres châtiments de la charia qui a été réservé par cette charia « clémente » aux hommes et aux femmes adultères. !

La cause principale de la décadence des musulmans est qu'ils se cramponnent de façon psychotique à cette charia sanguinaire qui traite l'homme comme un insecte nuisible. La charia du châtiment dans le judaïsme que la charia islamique reproduit et qui est inspirée du code d'Hammourabi (1) (18e siècle av. J.-C.), aura donc depuis 38 siècles et reste encore vivante, cherche ses victimes par milliers en terre d'islam et en terre d'islam uniquement ! Les juifs, à qui nous l'avons empruntée, l'ont supprimée depuis le 1er siècle. Même les juifs les plus attachés à leur charia ne réclament pas en Israël le retour au châtiment corporel que nous continuons à appliquer avec sadisme et sans la moindre conscience morale !

J'adresse cet appel à tous ceux qui défendent en terre d'islam le droit à la vie, droit piétiné tous les jours par mille pieds. Je réclame aux gouvernements de l'extrême-droite politique musulmane comme ceux de la République Islamique Iranienne, du Soudan, aux Etats de l'extrême-droite traditionnelle comme l'Arabie Saoudite la suppression des châtiments par lapidation ainsi que des autres châtiments de la charia. Aux Etats quasi-laïques la suppression des châtiments de la charia commués en emprisonnement et aussi la suppression de la peine de mort. A l'exemple du gouvernement islamique turc qui a supprimé en 2006 la peine de mort et la peine de mort pour adultère comme l'ont annulées la plupart des pays du monde.

Le châtiment dans la charia représente aujourd'hui un crime évident et une violation, une provocation des Droits de

l'homme, qui sont rationnels, humains et universels, qui sont les seuls que l'esprit connaît et reconnaît et qui sont destinés, dans un scénario optimiste, à être généralisés dans le monde.

Est-ce que ce n'est pas un crime contre l'homme quand l'Iran, le Soudan et l'Arabie Saoudite condamnent un buveur de vin à 80 coups de fouet, un voleur qui commet un cambriolage à main armée à l'amputation de la main et du pied, des adultérins à la lapidation jusqu'à ce que mort s'ensuive, l'apostat à avoir le cou brisé ?

En Arabie Saoudite, en décembre 2010, le tribunal religieux de la charia a condamné selon le droit public, un citoyen à 6 ans d'emprisonnement, et, selon le droit privé, à avoir la moelle épinière coupée ce qui a entraîné sa paralysie complète. Cela en représailles pour le compte de son gendre qu'il avait attaqué au couteau et à qui avait sectionné la moelle épinière, entraînant sa paralysie. L'Etat avait demandé à la Direction des Affaires Sanitaires de la charia la réquisition d'un chirurgien pour exécuter ce jugement. La médecine moderne est mise au service du code d' Hammourabi. Est-ce cela la modernité de l'islam ?

Le sadisme des peines corporelles de la charia qui a fait des exactions contre un condamné un but en soi est aussi celui qui interdit et criminalise l'euthanasie qui permet à un malade incurable d'échapper à des douleurs insupportables. Il interdit et criminalise un type d'abattage qui respecte les animaux et qui s'applique pratiquement dans tous les abattoirs du monde sauf dans nos abattoirs où les animaux sont égorgés ce qui les fait hurler et uriner tant leurs douleurs sont intenses!

La dureté de la charia islamique envers l'homme et l'animal est une des formes de la violence primitive que l'homme a exercée sur l'homme et sur les animaux qu'il chassait. L'homme a mangé l'homme au cours de millions d'années comme l'a démontré la paléontologie. Al-Makrizi n'a-t-il pas rapporté que les Egyptiens mangeaient leurs enfants lors des famines ? Ma grand'mère a raconté plusieurs fois en ma présence comment

son mari a tiré des coups de feu sur un homme qui mangeait un autre homme qu'il avait tué dans l'une des années de famine précédant l'occupation française de la Tunisie.

La violence et le meurtre sont programmés dans les circonvolutions de notre cerveau mais heureusement, nos méchants cerveaux sont aptes à recevoir une autre éducation par l'enseignement, par un droit positif et rationnel et par une information éclairée. D'où l'importance de demander aux médias, aux intellectuels, aux décideurs d'épurer l'enseignement, les lois et les médias de toute trace de charia et, en plus, d'enseigner la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, depuis les classes primaires jusqu'à l'enseignement supérieur comme c'est le cas en Tunisie, d'enseigner l'accord international qui interdit la discrimination envers la femme et l'accord international pour la protection du droit de l'enfant que la Tunisie a intégré dans ses propres lois.

L'enseignement de ces chartes humanistes et leur traduction dans le droit aideront à reprogrammer le cerveau des jeunes générations, leur inculqueront les valeurs des droits de l'homme, mettront en œuvre une refonte de la mentalité islamique qui reste habitée par la violence et un esprit primitif dont l'humanité commence à se séparer. Peut-être même que cela arrivera un jour que nous souhaitons proche.

Pour cela, il est nécessaire de lancer un appel à la Cour des Droits de l'Homme des Nations Unies, à la société civile mondiale et surtout l'organisation Amnesty International, au monde de l'information mondiale, à la diplomatie internationale pour demander aux Etats en pays d'islam l'abrogation des lois qui vont à l'encontre des droits de l'homme, l'enseignement de ce droit en pays d'islam, la fin de la discrimination de la femme musulmane et de la femme non musulmane, la protection des droits de toutes les minorités, y compris le droit à l'autodétermination pour former des Etats indépendants comme c'est le cas des Kurdes en Irak et des habitants du Sud-Soudan, la réduction du champ d'action des cheikhs de l'islam dans leurs réponses légales aux questions

des croyants, la criminalisation des fatwas qui incitent à la violence, l'interdiction de tout avis juridique sur le licite et l'illicite en politique, domaine qui n'est pas du ressort des juristes musulmans.

Ce texte a été rédigé avant la révolte populaire en Tunisie. Son impression et sa diffusion ont été retardées par l'état de santé de l'auteur. Il est daté du 20/12/2010.

Al-Afif Al-Akhdar

Traduit de l'arabe par Bernard Dick

(*) <http://www.ahewar.org/camp/i.asp?id=263>

(1) Hammourabi, roi de Babylone (1793-1750 av. J.-C.). Il fonda le premier Empire babylonien et fit rédiger un code, recueil de cas de jurisprudence gravé sur une stèle de basalte retrouvée à Suze en 1902 (Le Louvre) (d'après Le Larousse)

Avez-vous signé la pétition de soutien au Manifeste des Assises sur l'Islamisation de nos pays ? : Si non RDV vers le lien :

<http://www.france-petitions.com/petition/19/soutenons-l-appel-de-paris-contre-l-islamisation-de-nos-pays>